


## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Wolf Trax Calcium DDP</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible
<b>Usage recommandé</b>	Aliment végétal
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Fabricant</b>	Compass Minerals USA Inc. 9900 West 109th Street, Suite 100 Overland Park, KS 66210 US Téléphone (913) 344-9200
<b>Fournisseur</b>	Compass Minerals Manitoba Inc. 6700 Century Avenue Mississauga L5N 6A4 CA <a href="http://www.compassminerals.com/">http://www.compassminerals.com/</a> techservicesrequests @compassminerals.com Téléphone (905) 567-0231
<b>CHEMTREC</b>	1-800-424-9300
<b>CANUTEC</b>	1-613-996-6666

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		
<b>Mention d'avertissement</b>	Danger	
<b>Mention de danger</b>	Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves lésions des yeux.	
<b>Conseil de prudence</b>		
<b>Prévention</b>	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement après manipulation. Porter un appareil de protection des yeux/du visage.	
<b>Intervention</b>	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.	
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.	
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.	
<b>SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)</b>	Aucuns connus.	
<b>SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)</b>	Aucuns connus.	
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucun(e) connu(e).	
<b>Renseignements supplémentaires</b>	39.5 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par ingestion.	

### 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

#### Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Sel d'ammonium métallique		HMIRA 10633	HMIRA 10633
Sel de métal		HMIRA 10633	HMIRA 10633
Condensat d'alkyle sulfoné, sel de sodium		HMIRA 10633	HMIRA 10633

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

**Remarques sur la composition** La date de la accordé d'exemption correspondant au produit est 2016-11-23

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
<b>Peau</b>	Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
<b>Yeux</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
<b>Ingestion</b>	EN CAS D'INGESTION : Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous vous sentez mal. Rincer la bouche.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Symptômes de patient de festin.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Eviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Porter un vêtement de protection approprié. Tenir hors de la portée des enfants.

### 5. Mesures de lutte contre le feu

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Pas disponible.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	En cas d'incendie, refroidir les citernes avec une pulvérisation d'eau. Refroidir les conteneurs avec des quantités abondantes d'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Pas disponible

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Avant de procéder au nettoyage, consulter les renseignements de danger ci-dessus. Ramasser ou utiliser un aspirateur pour déchets secs pour élimination adéquate sans relèvement des poussières. Rincer la surface contaminée à grande eau. Empêcher les déversements importants de se répandre dans les égouts et voies d'eau. Consulter les services d'intervention d'urgence et le fournisseur. Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

---

**7. Manutention et stockage**

---

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements.  
Ne pas goûter ni avaler.  
Porter un équipement de protection individuelle approprié.  
Veiller à une ventilation adéquate.  
Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.  
Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche.  
Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).  
Tenir hors de la portée des enfants.

---

**8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle**

---

**Limites d'exposition****Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur
Sel de métal (CAS HMIRA 10633)	MPT	10 mg/m3

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Sel de métal (CAS HMIRA 10633)	MPT	10 mg/m3	Inhalable

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Sel de métal (CAS HMIRA 10633)	MPT	10 mg/m3	Fraction inhalable.

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Sel de métal (CAS HMIRA 10633)	MPT	10 mg/m3	Fraction inhalable.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Sel de métal (CAS HMIRA 10633)	MPT	5 mg/m3	Poussière respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Sel de métal (CAS HMIRA 10633)	PEL	5 mg/m3	Fraction respirable.
		15 mg/m3	Poussières totales.

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur	Forme
Sel de métal (CAS HMIRA 10633)	MPT	10 mg/m3	Fraction inhalable.

**États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).**

Composants	Type	Valeur	Forme
Sel de métal (CAS HMIRA 10633)	MPT	5 mg/m3	Respirable.
		10 mg/m3	Total

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

S'assurer une ventilation adéquate.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection du visage/des yeux**

Il est recommandé de porter des lunettes de protection chimique.

<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants appropriés. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.
<b>Autre</b>	Conformément aux directives de votre employeur.
<b>Protection respiratoire</b>	Use of personal dust mask is recommended. Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.
<b>Dangers thermiques</b>	Sans objet.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains après utilisation et avant de manger. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

---

<b>Aspect</b>	Poudre.
<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Poudre.
<b>Couleur</b>	Rose
<b>Odeur</b>	Inodore
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	8 (Solution à 5 %)
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	Pas disponible.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Sans objet.
<b>Point d'écoulement</b>	Sans objet.
<b>Densité</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Sans objet.
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet.
<b>Vitesse d'évaporation</b>	Sans objet.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Limites d'inflammabilité – inférieure (%) température</b>	Sans objet.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Limites d'inflammabilité – supérieure (%) température</b>	Sans objet.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Tension de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Densité relative</b>	Pas disponible.
<b>Solubilité</b>	Pas disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Sans objet.
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	Sans objet.
<b>Autres informations</b>	
<b>Inflammabilité</b>	Sans objet.

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Peut réagir avec les matières incompatibles.
-------------------	--

<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Acides. Aluminium. Phosphore. Fluor
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxyde de calcium

## 11. Données toxicologiques

**Voies d'exposition** Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Ingestion</b>	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
<b>Inhalation</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Peau</b>	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.
<b>Yeux</b>	Provoque de graves lésions des yeux.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut causer une lésion permanente aux yeux, y compris la cécité.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Nocif en cas d'ingestion.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
------------	---------	----------------------

Sel d'ammonium métallique (CAS HMIRA 10633)

**Aiguë**

*Cutané*

DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
------	-------	--------------

*Inhalation*

CL50	Pas disponible	
------	----------------	--

*Orale*

DL50	Rat	> 300 mg/kg
------	-----	-------------

Sel de métal (CAS HMIRA 10633)

**Aiguë**

*Cutané*

DL50	Pas disponible	
------	----------------	--

*Inhalation*

CL50	Rat	> 3.3 mg/l/4h
------	-----	---------------

*Orale*

DL50	Rat	> 1581 mg/kg
------	-----	--------------

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

**Minutes d'exposition** Pas disponible.

**Indice d'érythème** Pas disponible.

**Valeur d'un œdème** Pas disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.

**Valeur de l'opacité de la cornée** Pas disponible.

**Valeur de la lésion de l'iris** Pas disponible.

**Valeur des rougeurs de la conjonctive** Pas disponible.

**Valeur d'un œdème de la conjonctive** Pas disponible.

**Jours de récupération** Pas disponible.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Sensibilisation respiratoire** Pas disponible.

**Sensibilisation cutanée** On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

<b>Mutagénicité</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.
<b>Cancérogénicité</b>	Non classé.
<b>ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)</b>	
	Non inscrit.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
<b>Tératogénicité</b>	Pas disponible.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Non classé.
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

## 12. Données écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Voir ci-dessous		
<b>Données écotoxicologiques</b>			
<b>Composants</b>	<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>	
Sel de métal (CAS HMIRA 10633)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	> 1970 mg/L, 96 heures
<b>Persistance et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée disponible.		
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.		
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.		
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

## 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

## 14. Informations relatives au transport

<b>Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:</b>	Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
<b>Ministère des Transports des États Unis. (DOT)</b>	
N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.	
<b>Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)</b>	
N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.	

## 15. Informations sur la réglementation

<b>Règlements fédéraux canadiens</b>	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
<b>Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)</b>	
Non inscrit.	

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**whmis2015 Exemptions**

Contrôlée

**Réglementations Fédérales des Etats-Unis**

Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

**TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Non réglementé.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):**

Non inscrit.

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Non inscrit.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)****Catégories de danger**Danger immédiat - Oui  
Risque différé - Non  
Danger d'incendie - Non  
Danger lié à la pression - Non  
Danger de réactivité - Non**SARA 302 Substance très dangereuse**

Non

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux**

Non

**SARA 313 (déclaration au TRI)**

Non réglementé.

**Autres règlements fédéraux****Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Non réglementé.

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

**États-Unis - Réglementation des états**

Voir ci-dessous

**US - Minnesota Haz Subs: Listed substance**

Sel de métal (CAS HMIRA 10633) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée**

Sel de métal (CAS HMIRA 10633)

**US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée**

Sel de métal (CAS HMIRA 10633) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Sel de métal (CAS HMIRA 10633)

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

Non réglementé.

**États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie**

Sel de métal (CAS HMIRA 10633)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Non réglementé.

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique connu par l'État de la Californie pour causer le cancer.

**Inventaires**

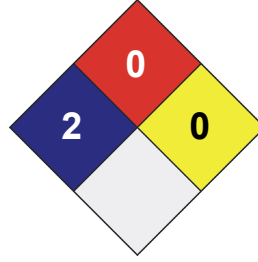
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

## 16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/	2
Inflammabilité		0
Danger physique		0
Protection individuelle		X



### Clause d'exonération de responsabilité

L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

### Date de publication

30-Mai-2017

### Version n°

01

### Date en vigueur

30-Mai-2017

### Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

### Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.